

Commune de Sains le 11/04/2022

Le **07 avril 2022** à 18h05, le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHÉLLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. BATHÉLLIER Nicolas - Maire, M. TASSEL Jean-Marie, M. TRELLU René, Mme CLOAREC Christelle, M. LEBRET Jean-François, Mme PRÉVOST Jeanine, M. LEMARCHAND David, Mme CALLARD Carole, Mme DE ALMEIDA Inès

Était absent excusé et ayant donné procuration :

M. BRIARD Thierry à Mme DE ALMEIDA Inès

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA Inès

Convocation en date du : 04/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 1

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 20h30

08/2022 OBJET : **Dispositif argent de poche**

Depuis plusieurs années un dispositif argent de poche existe sur le plan national.

L'action consiste à proposer aux jeunes de 14 ans révolus à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune.

Les sommes versées (par virement) en contrepartie de leur activité sont considérées comme des aides attribuées en considération de situation dignes d'intérêts et sont donc exclues de l'assiette de toutes cotisations et contributions (CSG-RDS) de sécurité sociale, si leur montant n'excède pas 15 Euros par jour et par jeune.

Les objectifs principaux de ce dispositif sont les suivants :

Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie

Valoriser le travail effectué par les jeunes.

Sur le plan éducatif, le dispositif « argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évaluation favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels.

Chaque chantier dure trois heures au maximum avec une pause de 30 min et rémunéré 5 euros par heure consacrée.

Ce dispositif serait mis en place au mois d'avril 2022 Au niveau des services techniques et les missions proposées consisteront essentiellement à :

- Nettoyage de salles et mobilier,
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Désherbage,
- Divers

Les inscriptions se feront jusqu'au 8 avril 2022 au secrétariat de la mairie et les candidats habitant la commune seront retenus dans l'ordre d'inscriptions.

Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'Accepter la mise en place du dispositif « argent de poche »

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire
BATHELLIER Nicolas